

SUD éducation Paris

TEXTE DE CONGRES

mai 2026



Pour un syndicalisme solidaire des travailleur·euses du sexe

*Vanessa Campos (16 août 2018, 36 ans), Jessyca Sarmiento (21 février 2020), Ivana Macedo Silva (14 septembre 2021, Sabah (8 novembre 2022), Géraldine (9 juillet 2024), Joella (8 février 2026). Elles ont été assassinées parce que travailleuses du sexe, parce que migrantes, parce que femmes, parce que trans, parce que précaires, parce que racisées. Les travailleur·ses du sexe continuent à mourir en exerçant leur travail dans l'indifférence la plus totale. **En tant que syndicat, la mort brutale de travailleur·euses nous concerne particulièrement, et nous devons être à la hauteur des enjeux, nous mobiliser à leurs côtés et lutter pour leur accès aux droits et protections sociales.***

En préambule à toute réflexion sur la « prostitution » ou le travail sexuel, il est important de rappeler notre **opposition à la traite des êtres humains et au travail des enfants**, quelle que soit la forme qu'elle prend. Toutefois, l'exercice du travail sexuel ne peut pas être analysé qu'à travers ce prisme de la traite, au risque de simplifier une réalité diverse et complexe de ce secteur du travail, formel comme informel.

Travail sexuel : de quoi parle-t-on ?

Le terme de travail sexuel est revendiqué par les personnes concernées, les associations communautaires, les associations LGBTQI+, de santé et de lutte contre le VIH-sida (comme Aides, Médecins du Monde, Acceptess-T) et des syndicats (section TDS de la CNT 67, le STRASS, Sud Education 13, etc.) en France.

Le travail sexuel regroupe l'ensemble des activités liées à un échange de service sexuel contre rémunération. Ce secteur, pouvant relever de l'économie formelle comme informelle, peut comprendre : la prostitution, qu'elle s'exerce via des plateformes ou dans la rue, les massages érotiques, l'escorting, les camgirls/boys, le striptease, la création de contenus, la pornographie, l'assistanat sexuel, etc.

Revendiquer le terme de travail du sexe est un acte politique fort qui s'inscrit dans la défense de l'accès aux **protections sociales et droits sociaux** (retraite, chômage, sécurité sociale) pour ces travailleur·euses.

Un encadrement légal entre paternalisme et répression

Aujourd'hui en France, les mesures mises en place par les gouvernements successifs vis-à-vis du travail sexuel sont toujours empreintes des mêmes logiques : stigmatisation, paternalisme, ostracisation, précarisation, répression des travailleur·euses du sexe.

En France, le travail sexuel est notamment encadré par la loi de 2016 dite de pénalisation des clients qui abroge le délit de racolage et pénalise l'achat de services sexuels. En voulant étouffer la demande, **cette loi a depuis 10 ans fortement précarisé les TDS et augmenté les violences à leur encontre sans pour autant lutter plus efficacement contre la traite**, comme l'indique le rapport de Médecins du Monde (2018). À cela s'ajoute de nombreux arrêtés municipaux ou préfectoraux réprimant l'exercice du travail du sexe dans certains quartiers (comme à Lyon), dans un mouvement de gentrification et de nettoyage social de l'espace urbain, reléguant ces travailleur·euses toujours plus loin, les isolant et les exposant à plus de violences et de risques pour leur santé.

Défendre les travailleur·euses du sexe, une lutte syndicale

La répression du travail sexuel est une forme de contrôle social sur les plus pauvres qui sont maintenu·es dans l'illégalité, en visant leurs moyens de subsistance. Cette criminalisation du travail sexuel, directement ou indirectement, va de pair avec la criminalisation des classes opprimées pauvres et tenues comme inférieures. En France comme ailleurs (Argentine, Belgique, etc.), les TDS et leurs allié·es revendiquent une égale application de la loi et l'accès aux prestations dont jouissent les autres travailleur·euses, telles que les prestations sociales, les retraites, les régularisations, les soins de santé, le logement...

Le pire du néolibéralisme s'exerce d'autant plus facilement dans une industrie dérégulée, sans droits du travail et sans recours possibles pour les travailleur·euses du sexe, autre que la loi pénale, à laquelle ils et elles ne recourent jamais, car cela signifierait la perte de leurs revenus, et aucunement une protection contre l'exploitation.

À l'instar de notre syndicat, les organisations communautaires TDS revendiquent de pouvoir défendre leurs droits, de reprendre en main leurs moyens de production, de se syndiquer et de lutter contre l'exploitation, ce qui ne peut advenir que dans un contexte de décriminalisation du travail sexuel et donc de reconnaissance de cette activité comme un travail.

Cette revendication est un signal fort envoyé à nos collègues qui peuvent exercer le travail sexuel en complément de leur profession principale, mais aussi nos étudiant·es cumulant parfois études et TDS sans possibilité d'être reconnu·es comme étudiant·es salarié·es et avoir des aménagements de scolarité en ce sens. **Exercer ou avoir exercé le TDS ne doit plus**

être un tabou à dissimuler. Cette revendication est également un acte de solidarité interprofessionnelle, mais aussi féministe, queer, antiraciste et anticapitaliste.

Sud Education Paris aux côtés des travailleur·euses minorisé·es et opprimé·es

Aujourd'hui en France, le travail sexuel concerne notamment des femmes, des personnes LGBTQI, des personnes racisées, sans-papiers, et plus largement des personnes précaires.

Le slogan « mon corps m'appartient » revendiqué par le mouvement féministe lors de la lutte pour le droit à l'avortement, est totalement dénié aux travailleur·euses du sexe qui sont systématiquement **considéré·es comme des victimes, incapables de penser pour elles-mêmes et à qui on dénie le droit de choisir par elles-mêmes.**

Pour les TDS sans-papiers, c'est la double peine. Iels subissent le harcèlement policier, les politique racistes et xénophobes et ne peuvent pas prétendre à la régularisation par le travail en raison de l'absence de reconnaissance du travail sexuel.

Enfin, beaucoup de TDS sont des personnes LGBTQI, rencontrant d'importantes difficultés pour accéder à l'emploi, souvent peu ou pas soutenues financièrement par leur famille et victimes de nombreuses discriminations. Ces dernières années, l'association Acceptess-T n'a eu de cesse de **se mobiliser face aux assassinats de femmes trans, migrantes et travailleuses du sexe** qu'elle accompagnait.

Décriminalisation du travail du sexe et solidarité avec les TDS

Divers syndicats de notre fédération (13, 30-48, Lorraine Nord, Lorraine Sud) et de notre union syndicale (Solidaires étudiant·e·s, Solidaires Informatique, Union syndicale Solidaires 21) ont d'ores et déjà affiché leur solidarité avec les revendications des travailleur·euses du sexe.

Sud Education Paris, dans une perspective émancipatrice et intersectionnelle, revendique à son tour la **décriminalisation du travail sexuel, l'abrogation de la loi dite de pénalisation des clients et l'accès aux protections et droits sociaux pour l'ensemble des travailleur·euses du sexe** : chômage, retraite, sécurité sociale, médecine du travail, etc.

Dans ce sens, Sud Education Paris demande à ce que Solidaires reconnaisse les travailleur·euses du sexe et permette leur syndicalisation au sein de son union syndicale.